Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis,* du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, durèglement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend uninvestissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durablessur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignéssur la taxinomie.

Dénomination du produit : CLARESCO EUROPE
Identifiant d'entité juridique : 2221009RDBMKQQREE679

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

- ☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%
  - ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social :** ___%

●○ ☒ **Non**

- ☐ Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables
  - ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif social
- ☒ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Dans le cadre de sa stratégie, le compartiment CLARESCO EUROPE consiste à sélectionner des actions d'entreprises dont le gérant estime que la situation et les perspectives offrent un potentiel d'appréciation durable au regard de l'activité de l'entreprise, la qualité de l'équipe de management (honnêteté, transparence, motivation ; capacité à innover et gérer les situations délicates…) ; et le couple risque/opportunités au regard de la situation financière. Le processus de gestion intègre des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

(ESG), sans que ces critères ne soient un facteur déterminant dans la prise de décision.

Effectivement, pour le moment le score ESG utilisé par le compartiment n'a pas pour but de réduire son univers d'investissement, mais plutôt de suivre dans le temps l'évolution des sociétés détenues en portefeuille, en matière de durabilité. Cependant, avant chaque investissement, l'équipe de gestion porte une attention particulière au score ESG de la société, et sans y être contraint, il peut être amené à limiter cet investissement si le score ESG est jugé faible par rapport aux autres titres en portefeuille.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce compartiment se regroupent notamment autour de sujets liés à la consommation d'énergie, l'existence de stratégie environnementale des sociétés ; ainsi que la qualité des conditions de travail des employés ; ou encore l'éthique des affaires. Cette liste n'est pas exhaustive car le but du compartiment est de promouvoir des caractéristiques E/S liées à l'objectif d'atténuation du changement climatique, au sens de la Taxonomie Européenne.

Aucun indice de référence a été désigné atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?***

Pour intégrer ces critères ESG dans les décisions de gestion, l'équipe de gestion s'appuie sur un score ESG agrégé, fourni par Clarity AI, pour chaque émetteur de l'univers d'investissement et du portefeuille.

Le score ESG est composé, pour chaque pilier E, S et G, de plusieurs indicateurs et en particulier :

- Sur le pilier Environnement : énergie, eau, émissions carbone scope 1 et 2, déchets, impacts des produits sur l'environnement, stratégie environnementale… ;
- Sur le pilier Social : les conditions de travail et la satisfaction des employés, la santé et sécurité, la diversité, les Droits Humains… ;

L'ensemble de ces critères de durabilité permettent à l'équipe de gestion de sélectionner les émetteurs en portefeuille pour répondre à ces caractéristiques environnementales et sociales.

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

Le compartiment CLARESCO EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives lesplus significatives des décisions d'investissement sur lesfacteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le compartiment CLARESCO EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☐ Oui

☒ Non

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, l'équipe de gestion investit majoritairement sur des actions d'entreprises de grandes capitalisations, mais peut être amenée à investir dans des entreprises de petites et moyennes capitalisations boursières, ou encore dans des parts d'OPCVM ou d'autres OPC de droit français et/ou européens.

En amont de l'analyse financière, l'équipe de gestion intègre une approche extra-financière dans le processus d'investissement du compartiment, basée sur :

- Une politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance, à savoir :
  - Impliquées dans les armes controversées (arme sous munition et mine anti personnel) et uranium appauvri ;
  - Dont plus de 10% des revenus sont issus de l'extraction de charbon thermique ou de production d'énergie générée à partir du charbon.
- L'intégration ESG : le score ESG fourni par Clarity est construit à partir de 115 indicateurs ESG tels que l'utilisation raisonnée des ressources en eau, la réduction de l'impact sur la biodiversité, la capacité d'une entreprise à s'adapter au changement climatique, le pourcentage de rotation des employés, les conditions de santé et de sécurité des employés, les droits humains, l'existence de politique contre la corruption… Pour chacun de ces indicateurs, le score attribué est constitué de 3 types de données : des données quantitatives, l'existence de politiques et le niveau de controverse. Les données quantitatives et l'existence de politiques permettent d'attribuer un score à chaque entreprise, et un malus peut être appliqué en fonction du nombre et du niveau de sévérité de la controverse. Ces scores sont convertis en score final sur une échelle de 0 à 100 représentants respectivement la pire et la meilleure note.

Concernant les titres détenus en direct, l'équipe intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement à travers l'évaluation des bonnes pratiques ESG effectuée par le prestataire externe Clarity AI.

En revanche, les OPC monétaires sont considérés comme des instruments monétaires au même titre que la liquidité, donc ils ne font pas l'objet d'une analyse ESG. Pour les autres OPC, ils peuvent être analysés à partir de leur classification

SFDR fournie par Bloomberg.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

En amont de chaque investissement, CLARESCO EUROPE applique la politique d'exclusions sectorielles et normatives définie par Claresco Finance.

L'équipe de gestion s'assure de la disponibilité et de la pertinence des données au niveau du portefeuille du compartiment, c'est-à-dire que le taux de couverture doit être supérieur à :

- 90% pour les grandes capitalisations boursières (soit supérieures à 10 milliards d'euros) et ;
- 75% pour les petites et moyennes capitalisations boursières (soit inférieures à 10 milliards d'euros).

Enfin, l'équipe de gestion porte une attention particulière à l'évolution des notes ESG de ses émetteurs en portefeuille, pour vérifier la présence ou l'absence de controverses liées à la société. En effet, la note ESG intègre un malus en fonction de la sévérité de la controverse impactant négativement la note de l'émetteur. Lors de la mise à jour mensuelle des notes ESG, si un émetteur connait une dégradation importante de sa note, à la suite d'une controverse, l'équipe de gestion se laisse la possibilité de se séparer de la position, sans y être contrainte, ou d'engager des discussions avec le management de la société.

Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE n'applique pas particulièrement de taux minimal pour réduire la portée de son univers d'investissement. Cependant, toute la stratégie d'investissement définie permet de réduire la taille de l'univers d'investissement à travers notamment sa politique d'exclusions sectorielles et normatives décrite ci-dessus.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements ?

Afin d'évaluer les pratiques de bonne gouvernance des entreprises bénéficiaires des investissements, cette dimension est intégrée à travers :

- Les indicateurs du pilier lié à la Gouvernance dans la note ESG finale des émetteurs à savoir : la composition du conseil d'administration, la politique de rémunération, le droit des actionnaires minoritaires, l'éthique des affaires ;
- La politique d'engagement et de vote de Claresco Finance permettant d'adopter une démarche constructive de dialogue avec les entreprises, à la fois

sur les aspects financiers et extra-financiers, à travers :

- Des discussions non ciblées : sur des sujets généraux tels que la mise en œuvre de leur stratégie, leurs objectifs, leurs résultats [...]
- Des discussions ciblées : relative à une controverse majeure, un constat d'insuffisance de transparence [...]

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

Sachant que le compartiment peut détenir au maximum 20% de liquidité et qu'il s'engage à noter à minima 75% de ses émetteurs (hors liquidités), le pourcentage des actifs en portefeuille alignés avec les caractéristiques E/S est d'au moins 60% de l'actif net.

Les actifs concernés par cette poche d'investissement alignés aux caractéristiques E/S du produit financiers regroupent :

- Les sociétés détenues en titres vifs analysées et notées par le fournisseur de données ESG externe ;
- Les OPC Article 8 et 9 au sens de la règlementation SFDR, c'est-à-dire intégrant une analyse ESG.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part desrevenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition versune économie verte parexemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertesdes sociétés bénéficiaires des investissements.

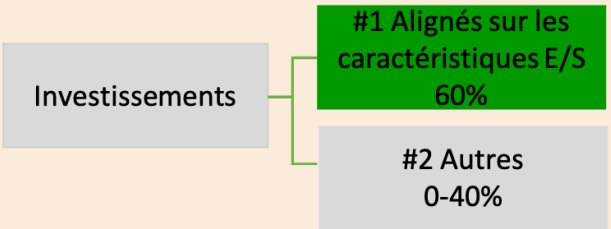

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

L'utilisation de produits dérivés à des fins d'exposition et de couverture du risque n'a pas d'impact négatif sur les caractéristiques E/S promues par le produit financier.

Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobresen carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission degaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

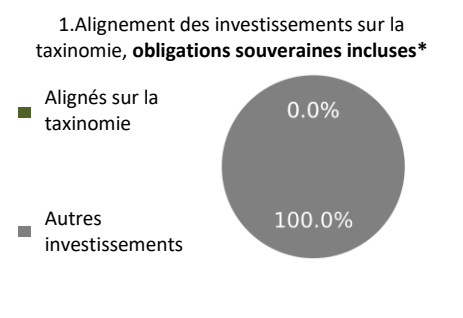

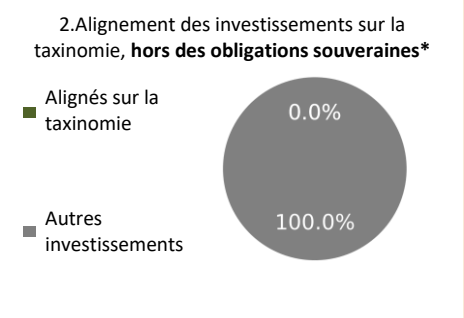

* *Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales et n'a pas de minimum d'investissement durable au sens de la règlementation SFDR. Cette question est Non Applicable.

Quels investissements sont inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » du compartiment CLARESCO EUROPE représentent jusqu'à 40% des investissements et sont :

- Des instruments financiers à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, pour exposer et couvrir le portefeuille ;
- Des liquidités ;
- Des émetteurs non notés via le Score ESG de Clarity AI.

Les produits dérivés et les liquidités n'ont pas de garanties environnementales ou sociales.

Les **indices de référence** sont des indices permettantde mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementale sou sociales qu'il promeut.

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ?

Le compartiment CLARESCO EUROPE n'a pas d'indice de référence aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut. L'indice de référence utilisé par le fonds à titre de comparaison de performance est l'EURO STOXX 50. Cette question est Non Applicable.

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

https://www.claresco.fr/fonds